



# APPAREILS DE CLIMATISATION (CLIMATISEUR PORTABLE)

Publication originale: février 2016

## RAPPELS IMPORTANTS

LCO peut vous autoriser à faire de légères modifications pour l'installation d'un climatiseur.

Toutefois, vous êtes responsable de tout dommage qui pourrait être causé aux personnes ou à la propriété en raison d'une modification, de son installation ou de son retrait.

Pour que LCO approuve l'installation d'un climatiseur, vous devez respecter les conditions suivantes en tout temps.

### AVANT D'APPORTER DES MODIFICATIONS



#### Vous devez avoir une autorisation écrite de LCO

Pour obtenir cette autorisation, vous devez :

- Contracter une assurance responsabilité civile et veiller à son maintien
- Vous engager à remettre le logement de LCO comme il était au départ si LCO vous le demande et quand vous allez déménager
- Vous engager à assumer tous les coûts des modifications, installations, réparations, et dommages à toute personne et à la propriété

### RÈGLES À RESPECTER CONCERNANT UNE INSTALLATION ET (OU) UNE MODIFICATION



#### Les climatiseurs de fenêtre peuvent être installés

- si l'installation ne compromet pas la garantie de la fenêtre
- à une fenêtre au niveau du rez-de-chaussée ou directement au-dessus d'un balcon
- dans une fenêtre seule et non dans la fenêtre d'une porte

#### Le climatiseur doit :

- être à auto-évaporation (anti-goutte)
- être installé dans la moitié inférieure d'une fenêtre coulissantes verticale
- ne pas dépasser la capacité électrique du logement
- être enlevé au plus tard le 15 octobre chaque année

#### Le climatiseur doit être installé :

- conformément aux instructions du fabricant de manière à ne pas reposer sur le cadre de la fenêtre ou à ne pas être soutenu par le cadre de la fenêtre
- sans qu'il soit nécessaire de percer des trous dans le cadre de la fenêtre ou l'immeuble, ou de modifier ces derniers
- au moyen des montants de support fournis avec le climatiseur, ou de contreplaqué de ¼ de po d'épaisseur peint en blanc
- en scellant adéquatement l'ouverture de la fenêtre
- en le branchant directement dans une prise ou dans une rallonge électrique pour appareil électroménager (calibre 12, 6 pieds/2 mètres)
- Quand l'installation est terminée, communiquer avec LCO pour une inspection finale.

### FIN DE LOCATION



- Les modifications devront être enlevées et le logement devra être remis comme il était au départ à vos frais.

Pour plus de renseignements, consultez votre contrat de location ou adressez-vous à votre gestionnaire d'immeuble.

Departement: Services aux locataires